

## DÉLIBÉRATIONS Mai 2021

19/05/2021	27	ag	Formation du jury d'assises pour l'année 2022
19/05/2021	28	ag	Dérogation au repos dominical pour la SA IPSOS OBSERVER
19/05/2021	29	Finances	Demande de subvention pour le futur poste de police municipale
19/05/2021	30	Finances	Demande de subventions pour les frais d'assemblée électorale, achat d'urnes électorales et parois type plexiglass
19/05/2021	31	Finances	Admission en non-valeur
19/05/2021	32	Finances	Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles a usage d'habitation
19/05/2021	33	rh	Création d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
19/05/2021	34	rh	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'aménagement
19/05/2021	35	rh	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet pour le cimetière
19/05/2021	36	rh	Création de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs



Ville de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_27-DE

**N°27 -2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>Jacques HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FORMATION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022**

Après avoir entendu l'exposé de M. CHAPLET,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981 concernant la désignation des jurés d'assises,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021 CAB 289 relatif à la formation du jury d'assises pour l'année 2022,

Vu la liste électorale de la commune de Cesson,

Après le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir délibéré,**

**DESIGNE** les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2022 telles qu'elles figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

**Fait et Prends acte ce jour**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

**Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités**

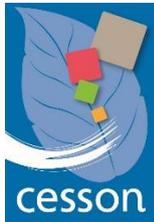
Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**

Département de Seine et Marne

N28 -2021

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_28-DE

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SA IPSOS OBSERVER**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, explique que par courrier en date du 04/03/2021, la Direction des entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de la région d'Ile de France a sollicité une dérogation à la règle du repos dominical pour 8 salariés volontaires dans le cadre de la réalisation d'enquêtes de satisfaction confiées par la société Leroy Merlin aux dates suivantes :

- Les 13 et 20 juin 2021 de 10h à 17h30

- Les 19 et 26 septembre 2021 de 10h à 17h30

Considérant la demande du 04/03/2021 faite par la SA IPSOS OBSERVER dont l'activité est : études et sondages,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code du travail, notamment ses articles L3132

Après avoir entendu la présentation de M. CHAPLET,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical notifiée ci-dessus,

**CHARGE** M. Le Maire de l'application de ces dispositions.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M.DEVAUX, M.PIOLLET, M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE,**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

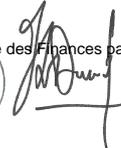
Jean-Louis DUVAL

**Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités**

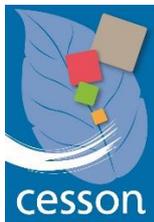
Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

N°29-2021

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_29-DE

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

➤ **OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FUTUR POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que, le futur poste de police municipale, situé rue de paris, à hauteur du jardin sous le vent est un équipement important pour la ville. A ce titre, plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour aider à son financement : Plan de relance, DETR, Conseil Régional et fond de concours de la Communauté d'Agglomération.

Ce bâtiment dont les travaux devrait démarrer en septembre 2021 a été conçu pour accueillir l'équipe de police municipale actuelle et anticiper l'évolution des effectifs et des missions.

Il intègre des bureaux d'accueil du public, avec un espace de confidentialité, 1 bureau pour le chef de poste, 2 bureaux pour les adjoints, une salle de de travail pour les agents, une salle informatique. Dans le cadre d'un projet d'armement des agents, une armurerie est également prévue.

Le montant total des travaux prévus s'élève à 782 598,80€ HT

Compte tenu de son état de vétusté, le mobilier n'est pas récupérable et l'enveloppe nécessaire pour le renouvellement et l'équipement se monte à 20 000€.

Des subventions spécifiques pour l'équipement peuvent être sollicitées auprès de nos partenaires. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des institutions et organismes proposant des appels à projets.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents et conventions qui y sont liés.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

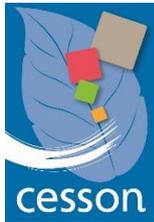
Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances, par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_30-DE

N° 30-2021

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

➤ **OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES FRAIS D'ASSEMBLEE ELECTORALE, ACHAT D'URNES ELECTORALES ET PAROIS TYPE PLEXIGLASS**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que, les dépenses, résultant de l'organisation des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat et payées sous forme de subvention.

Cette subvention pour les frais d'assemblée électorale est destinée à compenser forfaitairement les frais supplémentaires supportés par les communes pour l'organisation d'un scrutin.

L'objectif est de pouvoir équiper chaque bureau de vote en nombre suffisant d'urnes (2 urnes par bureau de vote au vu des 2 élections simultanées), ainsi que de parois de plexiglass à poser sur les urnes et tables d'émargements afin d'assurer une protection pour les membres des bureaux votes et les électeurs.

Subventions :

- 190€ par urnes
- 300€ par bureau de vote pour les plexiglass

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents et conventions qui y sont liés.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

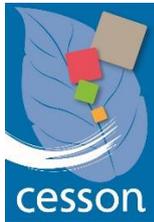
Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des finances par délégation de Le  
Maire


Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

**N°31-2021**

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_31-DE

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>Jacques HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, expose à l'assemblée que, le comptable chargé du recouvrement des recettes de la collectivité, a transmis une demande d'admission en non-valeur pour des titres émis sur les exercices 2011 à 2018 comme indiqué ci-dessous :

ANNEE	MONTANT
2011	553,36 €
2012	1 445,82 €
2013	706,24 €
2014	794,79 €
2015	559,30 €

2016	1	151,07 €
2017	1	233,87 €
2018		458,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 894,01 €</b>

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de **faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables**. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu les demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 6 894,01 € transmise par le comptable public,  
Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/05/2021,  
Vu les crédits inscrits au budget 2021 à l'article 6541,  
Considérant que le comptable public a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès de certains débiteurs,  
Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2011	553,36 €
2012	1 445,82 €
2013	706,24 €
2014	794,79 €
2015	435,32 €
2017	512,54 €
2018	458,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 906,73 €</b>

Les autres dossiers ont été considérés comme non recevables et doivent faire l'objet de nouvelles procédures de recouvrement ou de propositions de plan de remboursement de la part du comptable public.

#### Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

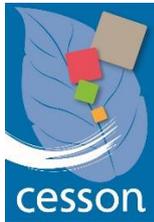
Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

Signé par : Jean-Louis DUVAL  
Date : 22/05/2021  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_32-DE

**N°32-2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévu aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/05/2021,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

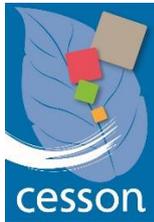
Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire


Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**

Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_33-DE

**N° 33-2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins en personnel au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 5 Juillet 2021 au 24 Octobre 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n°2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et ressources humaines, en date du 12/05/2021,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 5 Juillet 2021 au 24 Octobre 2021.

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 354, indice majoré 332,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

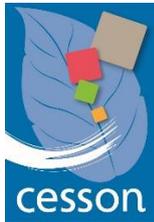
Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

Signé par : Jean-Louis DUVAL  
Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire


Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_34-DE

**N° 34-2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents :27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT**

Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins en personnel au sein de la Direction de l'Aménagement, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 31 Décembre 2021, pour la Direction de l'Aménagement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et ressources humaines en date du 12/05/2021,

Considérant les besoins de la Direction de l'Aménagement,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de reconduire un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 31 Décembre 2021.

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 354, indice majoré 332,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

Signé par : Jean-Louis DUVAL

Date : 22/05/2021

Qualité : L'adjoint au Maire chargé des finances par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_35-DE

**N°35-2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET POUR LE CIMETIERE**

Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins en personnel pour assurer la surveillance et l'entretien du Cimetière, il convient de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet, pour le Cimetière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriaux,

Vu le décret n°2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et ressources humaines, en date du 12/05/2021,

Considérant les besoins en personnel pour la surveillance et l'entretien du Cimetière,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** de reconduire :

POUR LE CIMETIERE :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet pour la surveillance et l'entretien du Cimetière, pour un total de 372 heures, pour la période du 01.06.2021 au 31.12.2021,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 354, indice majoré 332,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

Signé par : Jean-Louis DUVAL  
Date : 22/05/2021  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de Le Maire



Jean-Louis DUVAL



Commune de **CESSON**  
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le   
ID : 077-217700673-20210526-DEL202105\_36-DE  
**N° 30 2021**

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 32
Date de la convocation : 11/05/2021			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 19/05/2021</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
DUCRET Frédérique arrivée à 20h52			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> M.DUVAL à M. CHAPLET M.DEVAUX à M. HEESTERMANS Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme FASSI à M. FARCY Mme MARCHETTI à M. BOSQUILLON			
<b>Membre excusée :</b> Mme LAFUMA			
<b>J.HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR L'ENTRETIEN ET LE SERVICE DE RESTAURATION DANS LES ECOLES ET DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de créer des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques HEESTERMANS, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et ressources humaines en date du 12/05/2021,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- Des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 1 300 heures, du 24/05/2021 au 31/08/2021, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 354, indice majoré 332,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Pour le Maire et par délégation

Jean-Louis DUVAL

Adjoint au maire chargé  
des finances et des  
intercommunalités

Signé par : Jean-Louis DUVAL  
Date : 22/05/2021  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé des Finances par délégation de  
Le Maire

Jean-Louis DUVAL